

Fiche 9

Les activités pédagogiques complémentaires

Définition	<p>Les activités pédagogiques complémentaires s'adressent à des groupes restreints d'élèves ; elles s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire et, de ce fait, ne font pas partie du temps d'enseignement obligatoire pour tous les élèves (autorisation parentale requise).</p> <p>Elles proposent selon les cas</p> <ul style="list-style-type: none"> - une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages (prévention, anticipation, renforcement) - une aide au travail personnel (méthodologie, organisation, ressources) - la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial, visant notamment le renforcement des pratiques culturelles, artistiques, linguistiques ou sportives.
Public visé	<p>Tous les élèves sont potentiellement concernés, mais la priorité va aux élèves qui ont besoin d'être accompagnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en maternelle, les élèves ayant besoin de renforcer les pratiques langagières orales et la fréquentation de l'écrit (littérature de jeunesse notamment) ; - en élémentaire, les élèves pour lesquels il convient de prévenir des difficultés, de les dépasser, de renforcer des apprentissages, d'apprendre à mieux s'organiser, à mémoriser, à planifier une tâche ou encore ceux qui ont besoin de prendre confiance en eux et de persévérer pour dépasser les obstacles rencontrés. <p>Tout élève doit pouvoir si besoin bénéficier des activités pédagogiques complémentaires, quelles que soient les contraintes (transport, activités périscolaires, ...).</p>
Objectifs	<p>L'objectif essentiel est</p> <ul style="list-style-type: none"> - la maîtrise effective des connaissances et compétences, - par l'anticipation, le prolongement ou l'accompagnement des apprentissages, - dans les domaines cognitif, éducatif ou culturel, - à travers des modalités alternatives que l'on ne pourrait mettre en œuvre en classe entière. <p>L'objectif prioritaire est de répondre aux besoins des élèves nécessitant un accompagnement pour mieux réussir.</p>
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - tous les enseignants de l'école, notamment pour les activités destinées aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage - d'éventuels intervenants extérieurs (sauf activités ci-dessus), sous la responsabilité des enseignants et pour une action préparée conjointement.
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - les APC s'ajoutent aux 24h d'enseignement hebdomadaires - chaque enseignant intervient 36h auprès d'élèves au cours de l'année scolaire ; pas nécessairement 1h par semaine (possibilités variées, en conservant à chaque activité une durée suffisante et en maintenant absolument 1h30 de pause méridienne) ; l'équipe des maîtres consacre 24h annuelles au repérage des besoins et à l'organisation, soit 60h par enseignant pour l'ensemble ; - l'organisation est arrêtée par l'IEN de la circonscription sur proposition du conseil des maîtres ; elle est présentée au conseil d'école et lors de la première réunion des parents d'élèves ; - elle permet que tout élève puisse si besoin y participer (y compris s'il y a des contraintes d'horaires ou de transport) ; - elle est compatible avec l'organisation des activités périscolaires organisées par la

	<p>commune (concertation préalable indispensable) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - en maternelle, veiller à la stabilité des référents adultes pour les élèves.
Modalités pédagogiques	<p>Les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des besoins par l'enseignant de la classe, qui recueille l'accord des parents ; - la liste des élèves varie au cours de l'année scolaire en fonction des besoins rencontrés ; - les élèves ne sont pas obligatoirement regroupés par classe ou par âge ; ils ne sont pas nécessairement pris en charge par leur enseignant habituel. <p>Les activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - choix de la nature des activités par l'équipe enseignante : les activités sont cohérentes entre elles et avec le projet d'école, chaque enseignant connaît l'ensemble des contenus des activités de ses collègues ; - les activités sont l'occasion de travailler selon des modalités que le temps collectif ne permet pas ; elles sont l'occasion de pratiques innovantes ; - elles visent les mêmes objectifs que le temps d'enseignement obligatoire : connaissances et compétences inscrites aux programmes ; - elles permettent d'anticiper les obstacles des apprentissages à venir, de compléter des apprentissages en cours, de renforcer des apprentissages incertains ; d'acquérir ou renforcer des compétences méthodologiques (travail personnel) ; de compléter les apprentissages culturels, artistiques, sportifs ou linguistiques dans le cadre des orientations du projet d'école ; - les activités visant l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage sont articulées avec les autres moyens d'aide existant pour l'école (réseau d'aides, plus de maîtres que de classe, autre moyen propre à l'école...) ; elles sont articulées aux travaux menés en classe ; - en maternelle
Indicateurs de réussite et/ou outils de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - tous les élèves qui en ont besoin peuvent participer aux activités pédagogiques complémentaires ; - l'organisation retenue s'articule bien avec les horaires scolaires et le temps périscolaire ; - les contenus et les modalités pédagogiques répondent aux besoins des élèves, notamment, mais pas seulement, de ceux qui rencontrent des difficultés dans certains apprentissages.
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - éviter la dispersion, la multiplication des priorités ; - éviter la dispersion du temps (séances trop courtes ou trop espacées) - éviter l'accumulation d'objectifs pour les mêmes élèves - éviter de ne proposer l'aide au travail personnel qu'aux élèves rencontrant des difficultés - éviter le cloisonnement entre classes et entre enseignants
Ressources et exemples	<p>Document de base :</p> <p>Repères pour mettre en œuvre les activités pédagogiques complémentaires MEN – octobre 2013 → http://eduscol.education.fr/cid74795/les-activites-pedagogiques-complementaires.html</p>